

ARRETE MUNICIPAL

N° 65/2026

Objet : Interdiction de pêche à la Mare Picot,
- **Mare Picot**

Le Maire de la Commune de Nogent-le-Phaye ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté municipal n° 26/2026 du 21 mars 2026 portant délégation aux adjoints du Maire et, notamment, autorisant Monsieur Pascal BRESSAND DAMBRY, 3^{ème} Adjoint, à mettre en place les mesures de circulation, de stationnement et de sécurité ;

CONSIDERANT la période de sécheresse actuelle et le niveau d'eau de la Mare Picot ;

ARRETE

Article 1 : Compte-tenu de la sécheresse actuelle la pêche à la Mare Picot est interdite :

A compter du jeudi 30 juillet 2026

Jusqu'à nouvel ordre

Article 2 : Pour l'application de ces dispositions, le présent arrêté sera affiché en mairie et une ampliation sera communiquée aux personnes intéressées.

En mairie, le 30 juillet 2026

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme, la Voirie,
le Cadre de Vie, à la Sécurité et à la
protection des populations, et au suivi du
projet A 154

Pascal BRESSAND DAMBRY

B. P.

